



Horizon 6

Bulletin d'information pour les personnes migrantes à Genève

Économie domestique: campagne nationale

Le 5 mars 2014, la campagne « Aucune employée de maison n'est inégale » se termine à Berne, par la remise de la pétition aux autorités fédérales. Les activités et les actions menées tout au long de l'année, dans plusieurs cantons, ont permis de sensibiliser différents publics au travail essentiel fait par des personnes migrantes dans des foyers privés (ménage, garde d'enfants, de personnes âgées et/ou dépendantes).

Il reste pourtant du chemin à parcourir, que ce soit pour obtenir une réelle protection sociale dans toute la Suisse ou une autorisation de séjour. Enfin la Convention 189 de l'OIT, *Pour un travail décent*, sera vraisemblablement ratifiée au Parlement en 2014. C'est un pas important dans l'amélioration des conditions de travail des employées de maison.

Si vous avez des feuilles de pétition, merci de les remettre à la réception ou de les envoyer à l'adresse indiquée (si possible avant le 15 février 2014). Vous trouverez des informations complémentaires sur la

campagne et ses suites sur le site national : www.aemni.ch.

Enfin, si vous souhaitez être tenu-e-s au courant des suites à la campagne, n'hésitez pas à en parler à l'accueil du CCSI ou à nous écrire à admin@ccsi.ch !

Le CCSI a 40 ans !

Cette année le CCSI fête ses 40 ans. Plusieurs événements auront lieu à l'automne pour marquer cet anniversaire. À cette occasion, il nous tient à cœur de donner la parole aux personnes migrantes vivant à Genève que nous rencontrons dans notre travail au Centre. Nous vous invitons donc à participer à :

- L'atelier théâtre animé par les Permanences volantes de l'EPER, pour préparer de petites pièces de théâtre qui seront jouées lors de la fête du CCSI, le 11 octobre. (Contact Gaëlle Martinez : 076 536 81 94, réunions les jeudis à 19h).
- L'atelier de réalisation d'un « journal des migrant-e-s », pour partager un bout de votre histoire passée ou présente. Rendez-vous fixé le 8 avril à 19h au CCSI, ou laissez vos coordonnées à la réception.

N'hésitez pas à demander des informations à la personne qui vous suit au CCSI. Dès début septembre, vous trouverez le détail du programme à la réception du CCSI et sur notre site Internet : www.ccsi.ch.

Et réservez déjà la soirée du 10 octobre 2014 pour faire la fête. **N'oubliez pas, les 40 ans du CCSI c'est aussi votre fête !**

Nos horaires

Les heures d'ouverture de l'accueil du CCSI (guichet et téléphone) sont les suivantes:

- lundi: 13.30-16.30
- mardi, mercredi:
08.30-11.30 et 13.30-16.30
- jeudi, vendredi: 08.30-11.30

Si vous avez rendez-vous avec l'une des permanences en-dehors de ces heures, veuillez patienter dans le hall, vers les ascenseurs. Une personne viendra vous chercher.

Attention, le CCSI n'est pas en mesure d'offrir de l'aide pour trouver un travail ou un logement à Genève.

En voiture, attention aux contrôles routiers

Si vous êtes en situation irrégulière en Suisse, il est risqué de conduire une voiture. En effet, les contrôles par la police sont assez fréquents, et dans ce cadre, la police peut facilement découvrir que vous êtes sans statut légal.

Il est particulièrement dangereux de conduire avec un permis de conduire non valable ou non reconnu en Suisse. Les infractions au code de la route figurent sur votre casier judiciaire et peuvent ensuite nuire à vos démarches pour un permis de séjour.

Attention !

Il est absolument nécessaire d'avertir le CCSI si :

- vous quittez la Suisse ;
- vous quittez le canton de Genève pour un autre canton de Suisse;
- vous et votre famille obtenez un permis de séjour;
- vous changez d'adresse ou de numéro de téléphone.

Merci de prendre contact avec la réception du CCSI!

Parascolaire

Les seules journées officielles d'inscription au parascolaire pour l'année 2014-15 ont lieu **le 17 mai** (8h-12h) et **le 21 mai** (16h-20h). **Ne les manquez pas !!**

École primaire: inscriptions

Tout enfant vivant à Genève, quel que soit son statut, a le droit et l'obligation d'aller à l'école. Les enfants nés avant le 01.08.2010 commencent à la rentrée scolaire du 25 août 2014.

Pour être accepté à l'école, votre enfant doit avoir une assurance maladie. Le CCSI s'occupe de cette démarche pour les enfants sans permis de séjour. Pour cela, prenez rendez-vous ou présentez-vous à l'accueil avec votre pièce d'identité et celle de l'enfant. Il/elle pourra commencer l'école dès votre passage au CCSI.

Subside d'assurance maladie

Le subside pour l'assurance-maladie de vos enfants doit être demandé **chaque année**. Si ce n'est pas déjà fait, **prenez rendez-vous afin de demander le subside pour l'année 2014**. Cette déduction est un droit qui dépend de votre salaire, elle ne vous pénalisera pas dans d'autres démarches.

Assurance maladie: attention!

Ne signez jamais de documents relatifs à l'assurance maladie de base et/ou complémentaire avec un-e conseiller-ère en assurances qui vient chez vous! La pression est parfois forte, mais ces démarches peuvent être dangereuses. Contactez-nous avant de signer un quelconque document concernant l'assurance maladie.

Crèches

Vous êtes parent-e d'un-e enfant en âge pré-scolaire? Vous cherchez une crèche, une garderie? La situation à Genève est difficile – il y a beaucoup d'attente, et les personnes qui cherchent ne trouvent pas toujours une place. Le

CCSI peut vous aider à augmenter vos chances d'en obtenir une.

Si vous habitez sur la Ville de Genève, rendez-vous au Bureau d'Information de la Petite Enfance (BIPE) au 4 rue Rousseau, 1201 Genève. Si vous habitez dans une des communes genevoises, dirigez-vous au Secteur de la Petite Enfance de votre commune – s'il en existe un. Sinon, pré-inscrivez votre enfant dans la(les) crèche(s) les plus proches de votre domicile ou de votre lieu de travail. Pour cela, il est impératif que vous présentiez la police d'assurance de votre enfant.

Dans un deuxième temps, le CCSI peut écrire une lettre d'appui, afin de soutenir votre demande. Pour cela, **il faut prendre un rendez-vous, de préférence, au mois de février ou de mars**, en vue de la rentrée de fin août, auprès de la Permanence Petite enfance, santé et genre au CCSI. Ceci n'est toutefois en aucun cas une garantie pour trouver une place en crèche.

Le coût des mensualités dépend du revenu. Pour une place en crèche à plein temps, pour les revenus les plus bas, le coût est d'environ 250 francs par mois. Il n'existe pas, à l'heure actuelle, de possibilités d'aide pour payer les mensualités.

Obtention de permis UE: conditions de logement

Si vous êtes ressortissant-e d'un pays membre de l'Union européenne et que vous avez trouvé un emploi, votre employeur demandera un permis de séjour et de travail pour vous.

Sur le formulaire de demande de permis, votre adresse doit être indiquée et un second formulaire complété et signé par votre logeur doit être joint, ainsi qu'une copie du bail de l'appartement où vous logez. Si ces documents manquent, ils vous seront demandés par l'Office cantonal de la population. Faute de les fournir, il y a un grand risque que vous ne receviez pas votre permis.

Afin d'obtenir des permis pour les membres de votre famille (regroupement familial), vous devez avoir un logement suffisamment grand. Dans le cas contraire, l'octroi de permis pour votre famille sera impossible !

Lieux d'accueil parents-enfants :

Pour les enfants en âge pré-scolaire, il existe à Genève des lieux de rencontres et de loisirs (sans inscription préalable, gratuit) où les parents accompagnent leur enfants, rencontrent d'autres parents, d'autres enfants et des professionnel-le-s de la petite enfance. Voici quelques adresses en Ville de Genève :

- Le Cerf-Volant, Bd. Carl-Vogt 82, 1205 Genève (lundi au vendredi 14h30-18h30, mardi et jeudi matin 9h00-12h00, samedi 14h00-18h00).
- Espace parents-enfants, rue du Temple 10, 1201 Genève (lundi et jeudi 10h00-13h30, mardi 17h30-20h30, mercredi 10h00-16h30).
- UPA, ch. Surinam 7, 1203 Genève (lundi et jeudi 9h00-11h30).

Votre contribution

Depuis le 1er janvier 2012, nous vous demandons une **contribution financière de 50 francs par année** (à négocier en cas de difficultés financières).

Cette décision a pour but d'aider notre association à faire face aux difficultés financières qu'elle traverse. Les subventions que nous recevons ne suffisent pas à couvrir nos frais. Nous vous demandons donc de participer aux efforts de notre organisation, et disons **un grand merci à celles et ceux qui ont déjà versé leur contribution pour cette année !**

